



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 56897

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la jeunesse et des sports de bien vouloir lui indiquer quelle est la portée de la création par l'association générale de la fédération française de football « de la création d'une ligue fédérale amateur ». Il lui demande notamment de bien vouloir lui indiquer quel sera le rôle de cette ligue par rapport à la fédération française et qui de la fédération française ou de la ligue disposera des moyens et pouvoirs juridiques.

Texte de la réponse

Dans un contexte relationnel assez difficile entre les représentants du football professionnel, les dirigeants du football amateur ont effectivement souhaité créer une ligue fédérale amateur au sein de la fédération française de football. Cette intention n'a toutefois été suivie d'aucune traduction statutaire et la fédération française de football demeure donc totalement dépositaire des moyens et pouvoirs juridiques qui lui ont été confiés par l'Etat au titre de son agrément et de sa délégation. Il convient, par ailleurs, de noter que les questions des relations entre les secteurs professionnels et amateurs seront très prochainement réglées avec la parution du document apaisant les relations entre les ligues professionnelles et les fédérations, en application de l'article 17 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée par la loi n° 2000-627 du 6 juillet 2000 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56897

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 400

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4565